



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-49125>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **26-49125**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-37295

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Semitan

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 31468496000045

Ville : Nantes

Code postal : 44046

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 44

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande de prestations de consignation électrique sur équipement tramway

Code CPV principal - Descripteur principal : 71314100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet de désigner le titulaire de l'accord-cadre de prestations de consignation électrique sur équipement tramway. Les prestations de consignation à réaliser par le titulaire concernent les domaines suivants : - Les installations de traction électrique 750 V du réseau tramway, ainsi que les équipements basse tension associés (signalisation, locaux techniques, armoire de voie, etc.). - Les opérations de consignation, déconsignation, assistance, formation et coordination avec les services techniques de la SEMITAN. Il s'agit d'un accord cadre de prestations de services mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 350 000 euros HT, sur l'ensemble de la durée de l'accord-cadre (reconductions comprises), conformément à l'article R. 2162-4 2° du code de la commande publique. Cet accord cadre sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande conformément à l'article R. 2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 20/05/2026 à 12h00, lire 03/06 /2026 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/05/2026